

**Délibérations du
Comité Syndical**

EPIDROPT

EPIDROPT

Syndicat mixte ouvert

Secrétariat : 23 av de la Bastide - Pôle des services - 1er étage

24500 EYMET

Siège : Mairie 47800 ALLEMANS DU DROPT

Séance du 21 décembre 2023

Délibération n° DE_2023_073

Date de la convocation : 07/12/2023

Membres

en exercice :

17

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-et-un décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à 9 h 00 à la salle de réunion de la Salle des fêtes - Le Bourg - 47210 - RIVES, sous la présidence de Monsieur Stéphane FARESIN.

Présents : 14

Présents : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL), Christian BONNEAU (SMER E2M), Jean-Claude CASTAGNER (SM DROPT AVAL), Jean-Baptiste CHEMIN (SM DROPT AMONT), Patrick CROUZET (SM DROPT AVAL), Manuel DEZEN (SM DROPT AVAL), Danielle DHELIAS (CD 47), Christian DIEUDONNE (SM DROPT AMONT), Stéphane FARESIN, Eric FELLET (SM DROPT AVAL), Alain GOUYOU (SM DROPT AMONT), Jérôme BETAILLE (CD 24)

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents non votants : Bruno MONTI (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Bernard PATISSOU (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL)

Représentés :

Excusés : Laurent MERSIE (SUPPLÉANT SM DROPT AVAL), Daniel BARBE (CD 33)

Absents : Laurent BAGILET (SM DROPT AMONT), Christelle GUIONIE (CD 33), Marie-Lise MARSAT (CD 24), Laurent CAPELLE (CD 47),

Secrétaire de séance : Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Objet : Poste techniciens rivière : demande subventions année 2024 à 1.5 ETP

Monsieur le président propose pour l'année 2024, une répartition des frais de techniciens de rivière au prorata des communes adhérentes aux syndicats de base, pour le financement des postes de technicien rivière pour 1.5 ETP.

Agence de l'Eau	50 %		Taux	
CD Dordogne	28.99 %	10.10 %	Forfait	2 100 euros
CD Gironde		46.60 %	14.00 %	
CD Lot et Garonne		43.30 %	13.00 %	Plafond 10 725 euros
SM Dropt Amont	25.20 %	27.00 %	5,67 %	
SM Dropt Aval		73.00 %	15.34 %	

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses de fonctionnement

118 771.00 €

Recettes

Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50 %)

59 385.50 €

Subvention du Département de Lot et Garonne (13.00 %)

10 725.00 € (plafond)

Subvention du Département de la Gironde (14.00 %)	16 627.94 €
Subvention du Département de la Dordogne (forfait max)	2 100.00 €
Autofinancement syndicat mixte (25.20 %)	29 932.56 €

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de :

- Solliciter, pour l'exercice 2024, l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et des départements de Dordogne, de Gironde et de Lot et Garonne pour les frais des postes de technicien de rivière et zones humides 1.5 ETP (+ 8 h de secrétariat) selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses de fonctionnement	118 771.00 €
Recettes	
Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (50 %)	59 385.50 €
Subvention du Département de Lot et Garonne (13.00 %)	10 725.00 € (plafond)
Subvention du Département de la Gironde (14.00 %)	16 627.94 €
Subvention du Département de la Dordogne (forfait max)	2 100.00 €
Autofinancement syndicat mixte (25.20 %)	29 932.56 €

<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 22 décembre 2023 et publié ou notifié le 22 décembre 2023</p>

Le secrétaire de séance,
Christian BONNEAU (SM DROPT AVAL)

Le président,
Stéphane FARESIN